



Étudiants et apprentis dans la même classe

Un BTS à deux rythmes

Au lycée technique Réaumur, pendant les deux années de préparation au BTS, on réunit dans la même classe des élèves sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage. Leur temps de présence dans l'établissement n'étant pas le même, comment gérer ce temps de cours pour offrir à chacun les mêmes enseignements ?

Au début des années 2000, le lycée général et technologique est confronté à la difficulté de remplir certaines sections, mais souhaite maintenir une offre de formations suffisamment diversifiée et propose, pour le BTS CPI (brevet de technicien supérieur conception de produits industriels) de niveau III, de scinder la section de vingt-quatre apprenants en deux demi-sections : une de douze étudiants sous statut scolaire et une de douze apprentis. La quasi-totalité des candidats à l'alternance se présente au lycée sans entreprise d'accueil. Dans ce cas, le lycée, qui prospecte les entreprises, doit pouvoir offrir à ces dernières des garanties quant au dossier de ces candidats, en les sélectionnant sur des critères scolaires, de maturité et de motivation. À cette époque, l'apprentissage au niveau III est mal connu des entreprises et n'est pas reconnu par l'ensemble des jeunes et de leurs familles. Deux difficultés sont observées. D'une part, les entreprises sont peu disposées à s'engager dans le dispositif à long terme. Étant donné la conjoncture économique délicate, il leur est, en effet, souvent difficile de formuler des prévisions au-delà de deux mois. D'autre part, les candidats à l'alternance ne présentent pas les garanties nécessaires à leur réussite. Ainsi, le nombre d'apprentis inscrits à cette formation n'est pas suffisant pour maintenir une demi-section. Alors que faire ?

Ouverture d'une section mixte

Il semble donc souhaitable et plus rationnel d'ouvrir une classe unique d'une capacité de vingt-quatre étudiants, ce qui correspond à la demande en CPI. Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, cette classe mélange ainsi des étudiants à temps plein et des apprentis, étudiants en alternance, qui, pour une part importante de leur temps, travaillent dans une entreprise. L'inscription du nombre d'apprentis est soumise à l'approbation de la Région qui finance leurs études. En première année de BTS, promotion recrutée en septembre 2007, la classe est composée de façon équilibrée de douze étudiants et douze apprentis. En seconde année, promotion précédente, le nombre est de quinze étudiants et neuf apprentis. Faire cohabiter ces apprenants de statuts aussi différents au sein d'une même classe entraîne nécessairement la mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires.

Lycée Réaumur Laval [53]

Propos recueillis par M. Le Bihan
auprès de P. Vallier, chef de travaux, M. Jégo,
professeur de mécanique, M. Papouin,
coordinateur de l'alternance

Les deux rythmes de l'emploi du temps

Mixage des publics selon la proposition de nouveaux horaires

							Premier rythme : alternance sur 20 semaines				Second rythme : scolaires seuls sur 10 semaines			
1 ^{re} année	h/sem.	h/année	h/sem.	a+b+c	nbre sem.	heures année	écarts	nbre sem.	h/sem.	sur 10 sem.	écarts annuels			
Français	3	90	4	3+1+0	20	80	-10	10	1	10	0			
Anglais	2	60	3	1+2+0	20	60	0	10	0	0	0			
Mathématiques	4	120	5	3+2+0	20	100	-20	10	2	20	0			
Physique appliquée	1,5	45	2	0+0+2	20	40	-5	10	0,5	5	0			
Électrotechnique	1,5	45	2	0+0+2	20	40	-5	10	0,5	5	0			
Comportement des syst. tech.	6	180	7	3+0+4	20	140	-40	10	4	40	0			
Construction mécanique	10	300	8	1+2+5	20	160	-140	10	14	140	0			
Industrialisation des produits	4	120	4	2+0+2	20	80	-40	10	4	40	0			
TOTAL	32	960	35	35	20	700	-260	10	26	260	0			
2 ^e année	h/sem.	h/année	h/sem.	a+b+c	nbre sem.	heures année	écarts	nbre sem.	h/sem.	sur 16 sem.	écarts annuels			
Français	3	108	4	3+1+0	20	80	-28	16	2	32	4			
Anglais	2	72	2	0+2+0	20	40	-32	16	2	32	0			
Mathématiques	4	144	5	3+2+0	20	100	-44	16	3	48	4			
Physique appliquée	1,5	54	2	0+0+2	20	40	-14	16	1	16	2			
Électrotechnique	1,5	54	2	0+0+2	20	40	-14	16	1	16	2			
Comportement des syst. tech.	4	144	5	1+0+4	20	100	-44	16	3	48	4			
Construction mécanique	12	432	11	1+2+8	20	220	-212	16	13	208	-4			
Industrialisation des produits	4	144	4	2+0+2	20	80	-64	16	4	64	0			
TOTAL	32	1152	35	35	20	700	-452	16	29	464	12			

Une classe, deux emplois du temps

Les étudiants scolaires sont présents au lycée trente semaines sur les trente-six correspondant à l'horaire annuel (donné à titre indicatif par le BOEN). Ils doivent, en effet, effectuer en plus un stage de six semaines en entreprise. Les étudiants-apprentis, eux, ne suivent les cours au lycée que pendant vingt semaines. Comment organiser le temps scolaire pendant la période où apprentis et étudiants sous statut scolaire sont réunis ? pendant la période où seuls les étudiants sont présents ? comment adapter les référentiels de formation pour répondre aux contraintes de présence des différents apprenants ? Tels sont les problèmes à résoudre par les enseignants, le coordinateur de l'alternance et le chef de travaux. L'année scolaire est découpée en quinzaines pour éviter aux apprentis qui sont recrutés sur l'ensemble des départements limitrophes de trop nombreux déplacements. Deux rythmes de travail seront ainsi mis en œuvre. Les périodes où les apprentis et les scolaires sont présents sont évidemment plus chargées : trente-cinq heures de cours ou travaux pratiques (TP) en présence d'enseignants. Les périodes où les étudiants sous statut scolaire sont seuls : au voisinage de vingt-sept heures.

Les étudiants sous statut scolaire doivent bénéficier de trente-deux heures de cours par semaine et, comme ils sont présents trente semaines dans l'année, leur horaire annuel de cours équivaut donc à un total de neuf cent soixante heures. Les étudiants-apprentis ne sont présents au lycée que vingt semaines par an mais doivent l'équivalent de trente-cinq heures par semaine, ce qui correspond à un total de sept cents heures. La répartition des heures est le résultat de procédures de calcul extrêmement précises (voir ci-dessus). Pendant les vingt semaines où les apprentis sont au lycée, apprentis et étudiants bénéficient de trente-cinq heures de cours, sans distinction de statut. Le temps scolaire privilégié, dans ces vingt semaines, l'enseignement général et l'enseignement théorique professionnel. Une grande partie de l'horaire consacré à la formation pratique professionnelle est reportée en entreprise en ce qui concerne les apprentis ; au lycée pour les scolaires, pendant dix semaines suivant un second rythme scolaire. Cependant, afin de répondre aux exigences du référentiel, relatives au volume horaire, un reliquat d'enseignement général est dispensé aux étudiants sous statut scolaire pendant ces dix semaines, sous forme de modules.



Et la différence ?

Prenons l'exemple du français et des mathématiques. Le référentiel impose trois heures de cours de français par semaine. À raison de trente semaines à l'année, l'étudiant doit suivre normalement quatre-vingt-dix heures dans cette discipline. Or, l'étudiant-apprenti ne sera présent, lui, que vingt semaines. On inscrira alors quatre heures à son emploi du temps, c'est-à-dire qu'il suivra quatre-vingts heures de cours pendant l'année, soit une différence de dix heures seulement avec ses camarades. En mathématiques, la différence sera de vingt heures sur un total dû de cent vingt heures. En anglais, en revanche, le nombre d'heures sera équivalent à celui attendu. L'emploi du temps prend donc en compte ces différences. Les dix heures de français que les scolaires feront en plus de leurs camarades seront suivies à raison d'une heure par semaine pendant les dix semaines où ils seront seuls en classe. Il est évident que l'activité proposée par l'enseignant sera un travail d'approfondissement qui ne pénalisera pas les absents. On constate alors que les écarts dans les trois disciplines générales sont finalement minimes. Or, les apprentis suivent deux cent soixante heures de cours de moins que les étudiants à plein temps. Où se situe alors l'essentiel de cette différence ? Celle-ci va porter principalement sur les disciplines professionnelles. Les uns disposeront de trois cent vingt heures en "construction mécanique", les autres de cent soixante, soit une différence de cent quarante heures. La différence est également de quarante heures en "comportement des systèmes techniques" et en "industrialisation des produits". Dans ces disciplines, les déficits sont comblés par les apprentissages effectués en entreprise.

Un rythme à deux temps

Cette gestion du temps entraîne des conséquences dans l'organisation des cours. Ainsi, en "conception de projets", les apprentis disposent de deux cents heures. Cent cinquante heures sont consacrées aux travaux de recherches en binômes ; il ne reste donc que cinquante heures de cours théoriques. Il n'est pas possible de prendre des heures sur ce temps de cours pour la composition des devoirs sur table. Il faut trouver ce temps en dehors des heures de présence au lycée. C'est ainsi, par exemple, qu'à la fin de chaque quinzaine de cours, les apprentis quittent le lycée avec deux enveloppes contenant des sujets de BTS en technologie de projet et en mécanique. Ce travail sera fait le soir, après les heures de travail dans l'entreprise, et expédié à l'enseignant à la fin de la première semaine en entreprise. Pendant ce temps, les "scolaires" font le même travail au lycée. Au retour des apprentis, ces travaux feront l'objet d'une correction collective lors de la première semaine. Les étudiants à temps plein reconnaissent aussi que ce rythme leur pose quelques difficultés. Pendant la semaine allégée, ils se sentent un peu désinvestis, ils estiment qu'ils font peu d'ap-

prentissages nouveaux. En revanche, la quinzaine suivante leur semble très chargée. La première semaine, les cours sont plus nombreux mais surtout plus denses et les professeurs placent tous leurs contrôles pendant la seconde semaine.

Apprentis ou scolaires ?

La mixité de la section pose certes quelques problèmes de rythme auquel il faut s'adapter, mais les étudiants reconnaissent apprécier cette situation, les échanges entre eux sont plus riches, les apprentis apportent des expériences pointues dans les domaines propres à leurs entreprises. Ils travaillent ainsi toujours en binômes dans les TP. De plus, cette organisation permet des passerelles entre les deux situations lors du passage en deuxième année, pour laquelle l'apprenti peut demander à devenir scolaire à plein temps. La principale difficulté, en effet, selon le coordinateur de l'alternance, n'est pas liée à la différence des statuts. En première année, les cinq meilleurs de la promotion sont des apprentis, les quatre derniers aussi. Mais les premiers sont titulaires d'un bac STI (science et technique industrielle), les seconds d'un bac professionnel. Ceux-ci reconnaissent avoir de sérieuses difficultés pendant les cours théoriques, comme les mathématiques. Ce que confirme l'enseignant de cette discipline en signalant, par exemple, que, pour l'étude d'une fonction, on passe quatre heures en bac pro et deux mois en bac STI. Cette différence est difficile à combler. Comment, en effet, apporter une aide à des étudiants qui doivent déjà suivre trente-cinq heures de cours dans la semaine ?

Une cohabitation enrichissante

C'est pourquoi, pour la seconde promotion, cette année, on a recruté plus d'apprentis avec une formation STI. La première année, la totalité des apprentis avaient été recrutés au niveau du bac professionnel. Être apprentis, pour des étudiants ayant une solide formation théorique, renforce leur curiosité sur le terrain et leur questionnement au retour en lycée ; la dynamique d'apprentissage est très forte. Or, ce sont souvent des titulaires d'un bac pro, déjà en contact avec le milieu professionnel, qui demandent le statut d'apprenti. C'est le rôle du coordinateur de l'alternance de voir avec eux quelle est la situation qui leur serait la plus favorable pour réussir un BTS. Mais le problème ne serait-il pas à soulever en amont, c'est-à-dire en fin de BEP (Brevet d'études professionnelles) ? L'orientation vers une première "d'adaptation" et un bac STI faciliterait davantage la réussite au BTS en alternance. Après quelques hésitations de la part des enseignants, cette formation par alternance, d'abord séparée puis intégrée au sein d'une classe mixte, est bien acceptée. Elle est parfaitement gérée administrativement. Les élèves, malgré les contraintes, la vivent plutôt bien. La cohabitation des deux parcours est plutôt vécue comme un enrichissement. □